

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

14

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **11 DECEMBRE 2025**

Objet de la délibération :

**REALISATION DE
PRÊTS PLS AUPRES DE
LA CDC POUR LE
FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION DE 3
LOGEMENTS PLS
« CLOS MONIN » A LA
VALETTE DU VAR 528-
02**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Bruno BAXE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Delphine GROSSO, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL,
Patrick DEBIEUVRE, Marc LAURIOL, Dominique LAIN, Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 14 du 25 Octobre 2022, vous avez autorisé la construction de 3 logements PLS « Clos Monin » à La Valette du Var.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 2 lignes de prêts pour un montant total de 498 768,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLI

Prêt	PLS	PLS Foncier
Montant	301 690,00 €	197 078,00 €
Durée du Prêt	40 ans	60 ans
Durée d'Amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle	
Index	LIVRET A	
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.10% <i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.10%
Typologie Gissler	1A	
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>	

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé, l'adopte à la majorité, T Albertini et S Chieccchio ne participant pas au vote, et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI